

Syndicat des Ordures Ménagères du Sud-Quercy

MAIRIE DE LAFRANÇAISE
(Tarn et Garonne)

Délibération n°3

*Objet : Demande de
subvention pour
l'acquisition de
composteurs*

Date de convocation :
07/02/2011

Date d'affichage :
07/02/2011

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
24

Nombre de votants :
24

L'an deux mille onze,
le 16 février à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames FERRERO, KUHN, LUENGO, PARCELLIER, Messieurs BARREAU, CHERON, COUDERC, FARROUIL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, POUJAL, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, REYGADE, TAFOUREAU, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, Mme CASTAGNE suppléante de M. MAUBERT,

Excusés : Mesdames COMBALBERT, PALMIE, TAURAN, Messieurs BENOIS, CALVET, GUTHMULLER, LESTRADE, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Monsieur JOFRE.

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée la Délibération n°5 du 22 septembre 2010 relative aux demandes de subventions pour l'acquisition de composteurs individuels auprès du Conseil Général et de l'ADEME.

Il informe les membres du Comité Syndical que désormais le dispositif d'aide a changé. En effet, le Conseil Général n'intervient plus sur ce type de matériel et l'ADEME finance ces équipements à hauteur de 50 %.

Par conséquent, Monsieur le Président propose d'annuler et remplacer le plan de financement pour l'acquisition de 500 composteurs sur 3 ans présenté dans la délibération n°5 du 22 septembre 2010 par le plan de financement suivant :

Coût total :	25 000 € HT
Subvention ADEME :	12 500 € HT (50 %)
Autofinancement :	12 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Approuve la proposition de son Président,

Annule et remplace le plan de financement présenté dans la délibération n°5 du 22 septembre 2010 par le plan de financement présenté ci-dessus,

Sollicite de l'ADEME une subvention de 12 500 € pour l'acquisition de 500 composteurs individuels et de leur équipement associé sur 3 ans,

Autorise son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

Transmis au contrôle de
légalité le ...22/02/2011.....
Affiché le : ...22/02/2011.....
Certifié exécutoire le ...22/02/2011.....
Le Président

- ADOPTÉE -
Le Président,
M. LAMOLINAIRIE
